

2 CIVIVA – pour un service civil fort

3 Pas d'inaptes au service civil

4 Plus de civilistes dans les écoles?

6 Prévention de la violence est supprimée

Pas de durcissement pour l'instant

Un rapport du Conseil fédéral montre que le service civil ne présente pas de risque pour les effectifs de l'armée et que toutes les mesures supplémentaires visant à réduire les admissions présenteraient des désavantages. Les Commissions de la politique de sécurité refusent un nouveau durcissement.

Actuellement, de nouvelles mesures pour restreindre l'accès ou les conditions du service civil ne sont pas nécessaires, que ce soit au niveau de la loi ou de l'ordonnance. C'est la conclusion d'un nouveau rapport, non encore publié, sur les effets de la preuve par l'acte, dont la rédaction du Monde Civil a obtenu une version provisoire.

Après l'abolition de l'examen de conscience en 2009, le nombre des admissions a connu une très forte augmentation. Depuis cela, des parlementaires ont sans cesse exigé des mesures pour rendre plus difficile l'accès au service civil comme p.ex. l'allongement de la durée de service, des restrictions lors de la remise de la demande ou la réintroduction de l'examen de conscience. Les initiateurs de ces demandes sont avant tout des politicien-ne-s de droite qui voient l'armée menacée par la croissance du service civil.

L'armée n'est pas menacée

Le rapport affirme maintenant que les admissions au service civil ont diminué d'environ 4 500 personnes par an entre 2009 et la révision de l'ordonnance en février 2011. La preuve par l'acte n'est donc pas, à moyen terme, une menace pour les effectifs de l'armée. Quant à l'impact de la réduction des troupes décidée récemment par le Conseil fédéral, il ne peut pas encore être évalué, selon le rapport – d'ailleurs, le service civil devrait encore moins menacer les effectifs d'une armée plus petite.

En outre, l'effet sur l'armée de l'augmentation des admissions au service civil est compensé aux deux tiers par le fait que les personnes inaptes au service sont en diminution. En clair: par rapport à la période antérieure à l'abolition de l'examen de conscience, l'armée ne perd que 1000 personnes de plus à cause du service civil. Par ailleurs, il y a plus de personnes qui font du service au total, ce qui fait que le service civil augmente la «quote-part» du service national.

Enfin, le rapport évalue en détail différentes mesures pour restreindre l'admission, comme cela a été proposé dans les interventions parlementaires ou dans les débats publics. Il en vient à la conclusion que toutes ces mesures sont globalement défavorables. «Les mesures restrictives amènent des surcoûts et des désavantages pour l'économie, l'armée et la politique de sécurité; elles sont en contradiction avec le droit international et constitutionnel.» En outre, leur impact réel sur le nombre des admissions n'est pas démontré.

Situation en observation

La version provisoire du rapport a été présentée aux Commissions de la politique de sécurité des deux chambres. Celles-ci se sont mises d'accord sur le fait qu'il n'y a pas besoin de durcir la loi pour l'instant. Mais cette conclusion n'a pas été adoptée pour l'éternité. Un nouveau rapport d'évaluation est prévu pour 2014.

Miguel Garcia

Commentaire

Seulement une pause

Pendant trois ans il y a eu de nombreuses attaques à l'encontre du service civil au parlement: de la «fuite en masse» en direction du service civil à «l'assèchement de l'armée», tel ont été les discours qui ont dominé le débat. Le service civil occupait, suivant ces discours, une place de choix dans la crise d'identité que traverse l'armée. Au Conseil national, la discussion a été avant tout menée par des représentants des milieux bourgeois proche des militaires.

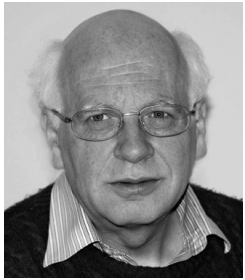
Depuis les élections et la nomination de nouvelles Commissions de la politique de sécurité, la donne semble avoir changé. Les commissions des deux conseil se sont exprimées contre une nouvelle aggravation des conditions d'accès au service civil. Cependant, il s'agit là seulement d'une pause. Car le service civil se trouvera, dans un proche avenir, à nouveau objet d'observation: pour 2014, la commission du national a exigé un nouveau rapport d'évaluation.

En outre, la majorité de la commission du Conseil national qui s'est exprimée contre de nouvelles mesures est fragile. Le fossé idéologique semble être toujours profond. D'après un membre de la commission, une minorité – pas si négligeable cependant – ne sera contente qu'une fois les chiffres d'admission revenus au niveau d'avant la suppression de l'examen de conscience. Il reste à espérer que la nouvelle tendance, qui est de traiter les questions de service civil de manière raisonnable, va perdurer.

Miguel Garcia

Editorial

CIVIVA doit se consolider



Ruedi Tobler, membre du comité, président du Conseil suisse des associations pour la paix

En 2009, il y a 3 ans, l'examen de conscience pour l'admission au service civil était supprimé, coïncidant avec une augmentation massive des civilistes. Fait qui a été utilisé par les adversaires du service civil pour

justifier toute une série de tracasseries administratives et qui remettait à l'ordre du jour la réintroduction de l'examen de conscience. Cette actualité politique donnait en 2010 l'impulsion à la création de CIVIVA, la fédération suisse pour le service civil.

Cette année, sur la base du rapport intermédiaire du Conseil fédéral sur le service civil, les Commissions de la politique de sécurité constataient qu'il n'existait alors aucun be-

soin de modifier les conditions du service civil jusqu'au rapport suivant, deux ans plus tard. Un signal annonçant des jours meilleurs est donné.

Prenant en considération cette accalmie, pouvait-on pour autant en conclure que la création de CIVIVA était précipitée? Non, au contraire. Du point de vue des civilistes et des établissements d'affectations le service civil mérite encore des améliorations indéniables. L'analyse de notre enquête réalisée auprès des établissements accueillant des civilistes démontre que nous devons continuer notre travail. La fédération CIVIVA a maintenant deux années devant elle pour bien se structurer et trouver un ancrage solide en Suisse (notamment: introduire la possibilité de devenir membre individuel et faire adhérer en nombre les établissements d'affectation). En d'autres termes, se renforcer pour pouvoir soutenir et améliorer le service civil.

Devenez membre!

CIVIVA soutient le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA soutient de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA met en lien l'engagement de toutes les organisations et établissements d'affectation qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenu par un large éventail politique – car le service civil est une question qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations et tous les établissements qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA. Les personnes sans affiliation peuvent devenir membre de la Permanence service civil – Genève (PSC) ou de l'Association Suisse des Civilistes (ASC).

Plus d'informations: www.civiva.ch

Contact: CIVIVA, C.P. 9777, 8036 Zurich,

Mail: secretariat@civiva.ch

Compte de dons: CCP 85-594763-0

CIVIVA, 8004 Zurich



Contact

Genève: Permanence service civil, Maison des associations; 8, rue du Vieux-Billard; Correspondance: CP 102, 1211 Genève 8; Mail: info@servicecivil.ch

Lausanne: Centre pour l'action non-violente, Rue de Genève 52; Tél. 021 661 24 34; Site internet: www.non-violence.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Via Vela 21, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zürich: zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consulats chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de juin 2011; 7ème édition; paraît 4 fois/an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA, de la PSC, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Jérôme Strobel, Gaëtan Morel, Miguel Garcia

Contributions: Lukas Leuzinger, Samuel Steiner, Pino Dietiker, Christophe Barbey, Martin Stadelmann

Traduction: François Mercier, Gérard Duc

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat



Pas d'inaptes au service civil

Presque la moitié des conscrits en Suisse n'effectue aucun service. Le Conseil fédéral examine actuellement la possibilité d'autoriser les personnes inaptes à effectuer un service civil. Au lieu d'envisager différentes options, il est parti sur l'idée d'une obligation générale de servir.



Presque la moitié des conscrits n'effectue aucun service. Photo: APA

D'après les statistiques, près de 45 pour cent des astreints au service militaire sont déclarés inaptes au cours de leur service. Pour Claude Héche (PS/JU), ce potentiel devrait être utilisé pour le service civil. Il a demandé dans une motion d'examiner les possibilités d'en donner l'accès aux «inaptes». La chambre basse a accepté cette proposition, en allant dans le sens inverse de la recommandation du Conseil fédéral qui a présenté en mars son rapport au parlement.

Sur le fond oui, mais...

Le dit rapport se base essentiellement sur une enquête menée par l'institut gfs.bern auprès des jeunes inaptes ou réformés. Les personnes interrogées sont favorables à la proposition de Héche: une grande majorité – 73 pour cent – soutient sa motion.

Malgré cela, le gouvernement ne considère pas que les conditions soient encore réunies pour une ouverture du service civil dans cette direction. Il relève que la plupart des personnes interrogées indiquent qu'elles ne sont pas prêtes à effectuer un service une fois et demi plus long que le service militaire. En outre, elles préféreraient ne pas faire d'engagement sur une longue période. Environ la moitié des personnes sondées, et même davantage selon le rapport, auraient répondu en ces termes. Les affectations courtes réduisent généralement l'efficacité des civilistes.

Un autre argument du Conseil fédéral contre l'ouverture du service civil concerne les coûts: si tous les inaptes, à savoir environ 18000 personnes, effectuaient un service civil, il faudrait payer 500 millions de francs supplémentaires par an sous forme de pertes de gains, ce que la situation financière du fonds ne permettrait pas. Toutefois, ce nombre est peut-être surévalué si on considère qu'une partie significative ne pourrait pas du tout effectuer un service de remplacement pour des raisons psychiques ou physiques.

Volontariat pas pris en compte

Le rapport considère de manière implicite que les personnes déclarées inaptes seraient astreintes au service civil, alors que la motion de Héche laisse la question ouverte d'un service obligatoire ou volontaire. Avec un service civil volontaire, le nombre de civilistes serait clairement inférieur et il y aurait donc des frais nettement moins importants, surtout si les volontaires souhaitent effectuer des périodes plus courtes.

Claude Héche n'a pour le moment pas voulu commenter ce rapport. La balle est dans le camp du parlement. La commission du Conseil des Etats en matière de politique de sécurité traitera prochainement de cette question. Et enfin, l'objet retournera au Parlement qui aura le dernier mot.

Lukas Leuzinger

Chronique

Chaos ou protection des données?

Environ 27 000 hommes ont reçu récemment une lettre de l'armée suisse leur demandant d'envoyer leur livret de service. La raison en était que la meilleure armée du monde avait perdu certaines informations, comme celle de savoir qui possède encore son arme de service à la maison.

Peut-être cette manœuvre est-elle destinée à nous tranquilliser. Au pays du scandale des fiches et dans un monde où l'on sait tout sur tout le monde, il s'avère que notre armée ne sait pas stocker des données. Elle annote des informations personnelles dans le livret de service que chaque soldat garde avec lui. Une sorte de contrôle total de chacun sur ses données personnelles, le rêve de chaque protecteur de données! Les informations sensibles ne sont visiblement stockées nulle part ailleurs ou alors seulement par écrit.

En quelque sorte, l'armée suisse ne confie pas seulement la responsabilité de son arme au soldat, elle lui laisse aussi celle de ses données personnelles. C'est un fédéralisme appliqué jusqu'au bout, une démocratie parfaite, une véritable responsabilité individuelle!

C'est peut-être aussi un signe. Un signe que l'armée accepte désormais l'idée d'une responsabilité propre. Le soldat ne sera-t-il bientôt plus convoqué au service militaire, mais devra-t-il s'annoncer lui-même régulièrement? Pourra-t-il décider à l'avenir lui-même quelle tenue convient? Et on ne sait jamais, la créativité et l'engagement seront peut-être même souhaités à l'armée? Ce modèle avec une responsabilité propre et un engagement personnel existe déjà dans le cadre de l'obligation militaire. Il s'appelle le service civil et part du principe que des hommes peuvent décider eux-mêmes dans un certain cadre. Très bien donc si les militaires deviennent à ce point ouverts et apprennent du service civil. Peut-être que l'organisation autoritaire, les chaînes de commandement et les contraintes de tenues appartiendront bientôt au passé? L'espoir fait vivre.

Samuel Steiner

samuel.steiner@civiva.ch

Un projet pilote qui fonctionne à plein régime

Jusqu'ici les civilistes ne pouvaient servir que dans les écoles intégratives. Dans le cadre d'un projet pilote, l'Organe d'exécution du service civil expérimente la possibilité d'un appui global des civilistes aux écoles et jardins d'enfants. Loris Diana, un des «civilistes-cobayes» du projet, décharge les enseignants à tout bout de champ. Une bonne expérience pour tout le monde.



Loris Diana ajuste les barres parallèles pour les enfants du jardin d'enfants à Knonau. Dans le projet pilote il n'assiste pas seulement dans les classes intégratives. Photo: Pino Dietiker.

Il y a des enfants papillons et des enfants libellules, 26 au total. Depuis 8h, ils bourdonnent entre les blocs de construction et les livres, font escale à la table de bricolage, essaient vers la chambre des poupées. A 8h30 cinq garçons libellules attaquent avec des avions lego la forteresse construite en petits blocs en bois, d'où un garçon papillon catapulte des bouchons. Quand il faut leur rappeler qu'on ne tire pas sur des êtres humains et que le papier bariolé n'est pas destiné à construire des avions mais sert à bricoler un cadeau pour la fête des mères, le civiliste Loris Diana est «un vrai appui», dit la jardinière d'enfants Rita Niederberger, «quelqu'un de plus qui veille sur les enfants et qui leur sert de personne de référence».

La taille des classes du jardin d'enfants de Knonau était la raison principale de sa participation dans le projet pilote de quatre mois avec un civiliste, rapporte le directeur Jörg Berger. Dès le début le civiliste a constitué un réel appui «parce qu'il approchait les enfants ouvertement et vice versa. Déjà au cours de la première semaine il recevait de

bons feed-backs: ça marche super, il est très cool.» Les matins, Loris travaille dans le jardin d'enfants ou aux activités créatrices manuelles, les après-midi il assiste les enseignants de l'école primaire dans des travaux de groupes ou dans les cours de sport. Il aide les élèves avec leurs devoirs, lors de la classe de neige il gérait une classe de ski.

La qualité est différente

Depuis huit ans l'école de Knonau participe au projet de Pro-Senectute «des générations dans la salle de classe»: Quatre personnes âgées sont à la disposition d'une classe pour une demi-journée. «Le principe est similaire au service civil, mais la qualité est différente: si quelqu'un est présent durant la semaine entière, il peut être employé selon les besoins des enseignants», complète M. Berger.

La jardinière d'enfants Mme Niederberger souligne le rôle particulier que joue le civiliste en tant que jeune homme dans des jardins d'enfants et des écoles primaire: de la maîtresse à la pédagogie thérapeutique,

en passant par les personnes âgées mentionnées, la grande majorité sont des femmes. En outre, elle remarque l'aisance de Loris dans le contact avec les enfants, probablement grâce à son engagement dans les Unions Chrétiennes Suisses.

Avant que l'école de Knonau n'embauche un deuxième civiliste, une analyse interne doit clarifier s'il existe encore un besoin pour un appui supplémentaire l'année prochaine, alors que les enfants vont être répartis en trois classes au lieu des deux actuelles, et qu'ils seront donc moins nombreux. Le cas échéant, pour le directeur M. Berger, «tous les feux sont au vert. Les enfants apprécient beaucoup M. Diana, les parents sont eux aussi positifs et le cliché présentant les civilistes comme «des rastas qui fument des joints» s'est évaporé.»

Pino Dietiker

En toile de fond

Des civilistes dans les écoles

Dans une interpellation, la Conseillère nationale Yvonne Feri (PS) a demandé au Conseil fédéral s'il était disposé à étendre le champ d'affectation des civilistes au domaine scolaire. Parce que les enseignants sont surchargés dans toute la Suisse et face à la forte demande de nouvelles places d'affectation «une aide à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments scolaires et dans les salles de classe serait la bienvenue», argumente-elle.

Dans sa réponse le Conseil fédéral rappelle que le service civil ne peut aujourd'hui être effectué que dans des écoles d'intégration. L'affectation générale de civilistes dans des écoles présuppose une extension du catalogue des domaines d'activité. L'Organe d'exécution est en train de clarifier les besoins concrets d'encadrement par des civilistes dans le domaine scolaire et les conditions-cadre requises. Cette évaluation prend aussi en considération l'aspect de l'influence sur le marché du travail. (red)

Agenda

Soirées d'info sur le service civil

Les mercredi 13 juin, 11 juillet et 15 août, zivildienst.ch organise des soirées d'information pour tous ceux qui voudraient en savoir plus sur le service civil et comment y être admis. Ces présentations auront lieu de 18h à 19h environ à la Permanence de conseils, Gartenhofstrasse n° 7.

Brèves

Service civil et droits de l'homme

Un rapport au Conseil des Droits de l'Homme a été soumis concernant l'objection de conscience en Suisse. Il porte sur la durée du service civil, les durcissements de février 2011 et les difficultés rencontrées lorsque l'on mentionne le service civil au recrutement. L'Examen périodique universel de la Suisse, dont ce rapport fait partie, aura lieu à Genève en octobre.

Christophe Barbey

Brèves

Prévention de la violence supprimée

L'Organe d'exécution du service civil a décidé d'arrêter le projet «Les civilistes actifs dans l'espace public» – un projet de formation, d'accompagnement et d'emploi de civilistes dans la prévention des conflits et de la violence. L'Organe d'exécution justifie sa décision par le fait que les affectations correspondent plus souvent à de l'encadrement de jeunes qu'à de la prévention et que l'effort nécessaire pour l'accompagnement et la formation est trop grand par rapport au petit nombre d'établissements concernés.

Ce projet a été initié par la Permanence zivildienst.ch et par l'Association Suisse des Civilistes. Le projet-pilote était basé sur un besoin prouvé de telles affectations et sur l'efficacité de la prévention de la violence par des civilistes. L'Organe d'exécution a finalement repris le projet dans les affectations régulières, ce qui donnait à penser que sa pérennité et son développement futur

était assuré. Cependant, malgré de nombreuses affectations effectuées, le secteur «prévention des conflits et de la violence» a été soudainement supprimé. Avec cela, c'est un cours de formation apprécié, un coaching des civilistes et beaucoup de possibilités d'affectation qui sont perdus.

Les initiateurs du projet regrettent cette décision: «Cela entrave l'accomplissement d'un but important du service civil qui est d'ailleurs ancré dans la loi, à savoir le développement de structures pour la paix et la réduction du potentiel de violence.» Le projet offrait un travail de prévention pratique et constructif qui allait dans le sens du service civil et qui finalement revenait nettement moins cher que la répression par la police ou des forces de sécurité privées. Les expériences de la majorité des établissements d'affectation étaient positives. Par ailleurs, le recouplement des affectations avec l'encadrement des jeunes fait partie de ce travail et n'est pas une raison pour enterrer le projet.

Samuel Steiner

Nouvelles de l'organe d'exécution pour le service civil (ZIVI)

C'est aussi pour les enfants!

Aujourd'hui, l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI) propose aussi un cours de formation pour des affectations avec des enfants et des adolescents. Ce septième cours vient compléter l'offre de formation, à peine une année après l'ouverture du centre de Schwarzenburg.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI



Des civilistes pendant le cours «Assistance aux personnes âgées» – un nouveau cours, sur l'encadrement des enfants et des adolescents, débutera au mois de juillet. Photo: ZIVI

L'année passée, environ 11 pour cent des affectations de service civil ont été accomplies dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence. Ce cours, qui débutera le 2 juillet prochain, permettra de préparer les civilistes ayant choisi ce domaine aux défis auxquels ils seront confrontés dans les différents établissements. Que l'on travaille en crèche, avec des adolescents ou dans un foyer, encadrer des enfants et des adolescents est une tâche passionnante, qui exige de l'engagement et le sens des responsabilités.

Théorie et pratique

Pendant les cinq jours de cours, les civilistes acquièrent une vue d'ensemble des principes de la pédagogie, de la psychologie du développement et de la promotion de la santé. Ils discutent de leur propre rôle en tant que personne représentant l'autorité et étudient la découverte de l'identité et la création de réseaux de relations chez les enfants et les adolescents. Le cours fournit des connaissances théoriques de base, des compétences techniques et des manières de tra-

vailer qui permettent aux civilistes de répondre de manière adéquate aux besoins des enfants.

Ce septième cours de formation spécifique à l'affectation complète l'offre du centre de formation du service civil à Schwarzenburg. Six cours auront lieu cette année encore, et vingt-six l'année prochaine. Il est précisé dans le cahier des charges si le cours doit être suivi avant une affectation. (ZIVI)

Vous trouverez des informations détaillées sur le cours à l'adresse www.zivi.admin.ch.

Préavis

Un SIA tout frais!

Le nouveau système d'information sur les affectations (SIA) sera mis en service à la fin du mois d'août. Plus d'informations dans le prochain numéro. (ZIVI)

Activités de la Permanence Service Civil (PSC) - Genève

Mission accomplie - La PSC dit «adieu»

La PSC était née pour aider les jeunes à faire du service civil. L'abolition de l'examen de conscience a rendu caduc sa raison d'être. Aujourd'hui le travail en faveur du service civil est effectué à meilleur escient par de nouvelles institutions, comme par exemple CIVIVA. Le comité de la PSC réfléchit à la dissolution de l'association au profit de ces entités.

Entre 1997 et 2009, l'équipe de permanents bénévoles de la Permanence Service Civil (PSC) à Genève a mené près de 2000 entretiens pour aider les futurs civilistes à rédiger leur lettre de motivation et se préparer à l'entretien. Il s'agissait alors du passage obligé pour convaincre les autorités de l'existence chez le requérant d'un conflit de conscience qui se devait d'être crédible et cohérent. Le service civil était alors largement méconnu des jeunes et du public en général et ne rencontrait que bien peu d'intérêt de la part des milieux politiques.

Heureusement, cette époque paraît aujourd'hui bien lointaine: avec l'instauration de la preuve par l'acte, le nombre d'admissions au service civil est passé d'environ 1500 par an à plus de 7000 en 2010. Le public et les jeunes sont aujourd'hui mieux informés et on confond de moins en moins service civil et protection civile. Aujourd'hui la

valeur du travail effectué par les civilistes est largement reconnue et le service civil s'est installé solidement dans le paysage helvétique. L'abolition de l'examen de conscience en mars 2009 a alors rendu caduc sa raison d'être d'origine. Cette évolution constitue une grande victoire pour la PSC et les milieux de promotion du service civil.

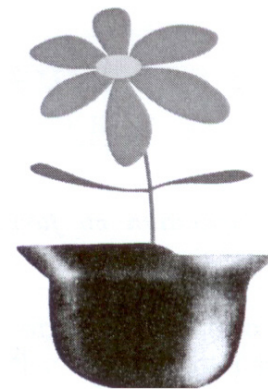
Des institutions mieux adaptées

Face à cette nouvelle donne, le comité de la PSC a décidé de fermer le service de conseil en 2009. L'activité de la PSC a alors été réorientée. D'une part, il s'agissait de poursuivre le travail d'information sur le service civil. D'autre part, le comité avait la volonté de développer un «service citoyen» ouvert tant aux femmes, qu'aux étrangers ou aux inaptes et qui puisse préfigurer ce que pourrait devenir le service civil lorsque l'obligation de servir serait abolie.

Cependant, de nouvelles institutions ont vu le jour – ou sont sur le point de l'être – pour reprendre ces nouveaux objectifs: premièrement, CIVIVA a été créée en 2010 en tant que organisation nationale pour le service civil. Deuxièmement, à Genève, les premiers travaux sur le «service citoyen» vont prochainement donner naissance à une plateforme réunissant des forces de différents horizons fédérées autour du développement d'une telle forme de service.

C'est pourquoi, le comité de la PSC projette la dissolution de l'association en faveur de ces deux instances qui sont mieux adaptées pour poursuivre le travail en faveur du service civil. Une assemblée générale sera convoquée à l'automne 2012 à ce sujet. Une telle décision ne signifie toutefois pas que l'avenir du service civil est garanti. Pour le préserver, restons mobilisés!

Jérôme Strobel



Association Suisse des Civilistes (ASC)

Nouvel élan, nouveaux projets

On n'avait rarement vu d'assemblée de l'ASC (Association Suisse des Civilistes) aussi mouvementée que celle qui s'est tenue le 11 mai dernier à Winterthur. Cela était-il dû au fait que nous nous étions retrouvés auparavant pour un travail communautaire, à enlever la mauvaise herbe pendant des heures pour protéger la nature? Suite à cela, nous voulions continuer à nous débarrasser d'autres mauvaises herbes: nous avions envie de jeter l'ordre du jour par-dessus bord et corriger l'image déformée du service civil en Suisse...

De quoi avons-nous débattu? Cela fait longtemps que trotte dans nos têtes l'idée d'une «journée portes ouvertes du service civil». Cette journée aurait pour but de montrer à la population ce qu'est le service civil et à quoi ressemblent des affectations concrètes dans des lieux précis. Les grands-parents, frères et sœurs, collègues et autres

intéressés du village pourraient ainsi vivre de près l'utilité du service civil. Il s'agirait d'une plateforme nous permettant de promouvoir les établissements d'affectation et le service civil.

Le projet a connu un grand assentiment. Cependant, au vu de nos ressources limitées, nous nous sommes demandé s'il ne fallait pas d'abord planifier une nouvelle édition de notre livre. Notre livre, qui contient des comptes-rendus d'affectation de civilistes, a été lancé en 2006 et il sera bientôt épuisé au vu de la demande continue. Une édition mise à jour montrerait le civiliste d'aujourd'hui, de nouvelles expériences, de nouvelles discussions. Ce serait un instrument extrêmement efficace dans la discussion publique.

En tant que bons suisses, nous adoptons un compromis: nous poursuivons maintenant les deux projets, la journée portes



asc | association suisse des civilistes | asc | gsz

ouvertes et le livre, et donnerons priorité à celui qui progressera le mieux. Par chance, nous avons aussi plus de ressources: le nombre des adhérents a augmenté de 200 à 240, entre autres grâce à nos visites dans le centre de formation de Schwarzenburg. En outre, nous avons pu déléguer l'année dernière une grande partie du travail politique et de communication à CIVIVA. Il nous reste ainsi plus de capacités pour de nouvelles activités.

Nous sommes curieux de savoir ce que l'été apportera pour le service civil. Dans tous les cas, nous restons fidèles à notre idéal: des civilistes aident des civilistes! Nous sommes reconnaissants de tout soutien que vous pourrez nous apporter.

Martin Stadelmann, membre du comité

Plus d'informations: www.civil.ch
Contact: info@civil.ch